

# PLAN D'ACTION 2015-2016

Janvier 2016



Centre de gestion  
de l'équipement  
roulant

Québec 

Le Centre de gestion de l'équipement roulant  
encourage le téléchargement de cette publication  
à l'adresse suivante : [www.cger.mtq.gouv.qc.ca](http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca).

Publication réalisée par  
le Centre de gestion de l'équipement roulant

ISBN 978-2-550-75109-0 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-75110-6 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Message du directeur .....</b>	<b>5</b>
<b>1. Présentation du Centre de gestion de l'équipement roulant .....</b>	<b>6</b>
Organisation.....	6
Mission .....	6
Vision .....	6
Objectifs généraux.....	7
Valeurs.....	7
<b>2. Clientèle et produits et services .....</b>	<b>8</b>
Clientèle .....	8
Produits et services.....	8
<b>3. Satisfaction de la clientèle .....</b>	<b>11</b>
Déclaration de services à la clientèle .....	11
Politique de gestion des plaintes .....	11
<b>4. Planification stratégique.....</b>	<b>12</b>
Orientations, axes d'intervention et indicateurs .....	12
<b>5. Plan d'action 2015-2016.....</b>	<b>17</b>
<b>6. Niveau de ressources et moyens utilisés.....</b>	<b>19</b>
<b>7. Facteurs de contingence.....</b>	<b>19</b>
<b>8. Signature de la sous-ministre des Transports.....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 1 - Organigramme du Centre de gestion de l'équipement roulant.....</b>	<b>22</b>
<b>Annexe 2 - Liste des zones et des ateliers de mécanique .....</b>	<b>23</b>
<b>Annexe 3 - Indicateurs de performance et cibles pour 2015-2016 .....</b>	<b>24</b>
<b>Annexe 4 - Engagements spécifiques au regard de la clientèle pour 2015-2016 .....</b>	<b>25</b>



## **MESSAGE DU DIRECTEUR**

Le défi de l'année 2015-2016 sera de maintenir le niveau de service dans l'ensemble de nos points de services, et ce, dans un contexte de rationalisation. Afin d'y parvenir, nous devons compter sur des orientations claires pour tous les niveaux de gestion, la mobilisation de notre personnel et des communications soutenues tant pour nos clients que pour nos employés.

À l'instar des autres organismes du gouvernement, nous procéderons à la révision de nos produits et services, de notre tarification et de la structure, le tout afin d'affecter les ressources là où les résultats sont les plus significatifs.

Par ailleurs, forts d'un système de coût de revient et d'indicateurs de gestion développés au cours des deux dernières années, nous poursuivrons nos efforts visant à contrôler, voire diminuer, nos coûts de production.

Le plan de formation des mécaniciens sera priorisé encore cette année afin de maintenir et même d'améliorer la qualité des services offerts à notre clientèle, tout en révisant la cible à 1 % comme imposée par le Conseil du trésor.

De plus, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) poursuivra la mise en œuvre du mandat de gestion du parc de véhicules électriques du gouvernement du Québec par le soutien et l'accompagnement des ministères et organismes, y compris ceux des réseaux de la santé et de l'éducation.

Mentionnons deux autres dossiers importants au cours de cette année, soit celui de la revente des véhicules et celui de la révision de la tarification. Déjà au cours de l'année dernière, une quantité importante de travail a été consacrée à l'amélioration du processus de travail en ce qui a trait au dossier de la revente des véhicules (encan) et celui-ci se poursuivra en 2015-2016. Pour ce qui est du mandat de révision de notre tarification, la réflexion est amorcée et sera poursuivie cette année.

L'année dernière, un sondage sur la satisfaction de la clientèle a été réalisé. Les résultats obtenus nous permettront de développer et de mettre en place des mesures d'amélioration des produits et services afin de maintenir des services de qualité.

Les clients, essentiellement des ministères et des organismes, doivent compresser leurs dépenses et contribuer à l'effort collectif d'assainissement des finances publiques. Ils doivent pouvoir compter sur le CGER, sa flexibilité et surtout sur la détermination de tous les employés à livrer les meilleurs services au plus bas coût possible.

Paul-Yvan Deschênes  
Directeur

## **1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT**

Le 27 mai 1997, le Conseil du trésor reconnaissait le CGER comme unité autonome de service. Une entente de gestion a été signée le 13 juin 1997 par le sous-ministre des Transports et le directeur du CGER et révisée en 1998, donnant lieu à une nouvelle entente signée le 23 septembre 1998.

### **ORGANISATION**

Le CGER a été la première unité autonome de service relevant du ministère des Transports. Il gère un parc de près de 10 000 véhicules et équipements connexes, ainsi qu'un réseau de 64 ateliers de mécanique répartis sur l'ensemble du territoire du Québec.

Sous l'autorité de la sous-ministre, le directeur du CGER compte sur une direction de l'exploitation et des services à la clientèle, un service de l'ingénierie et des acquisitions et un service du soutien à la gestion.

Afin d'atteindre ses objectifs, le CGER compte 424 employés, dont près de 300 travaillent dans les ateliers de mécanique. Le personnel du centre administratif et des bureaux régionaux est formé de gestionnaires, de professionnels, dont les ingénieurs et les conseillers à la clientèle, ainsi que d'employés de soutien.

En plus de gérer le parc de véhicules du ministère des Transports, le CGER offre ses services à d'autres organisations publiques. Il sert présentement près de 150 ministères et organismes publics répartis en fonction des revenus à 64 % pour le MTQ, 20 % pour les organismes municipaux et 16 % pour les autres organismes publics. Il joue également auprès de sa clientèle un rôle de conseiller en matière de gestion de parc de véhicules.

### **MISSION**

Assurer à ses clients la disponibilité des véhicules routiers et des équipements connexes requis pour l'ensemble de leurs opérations et, par conséquent, les maintenir en bon état de fonctionnement en tout temps de façon à permettre une utilisation optimale au meilleur coût possible.

### **VISION**

Devenir le fournisseur choisi par les organismes publics du Québec pour assurer les services de gestion de leur parc de véhicules et d'équipements connexes.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ❖ Assurer la qualité des services offerts et la satisfaction de sa clientèle.
- ❖ Assurer l'autofinancement de l'ensemble des activités, tout en offrant des services à tarifs concurrentiels par l'utilisation efficace et efficiente des ressources disponibles.
- ❖ Optimiser l'utilisation des ressources en assurant la promotion des services aux organismes publics.
- ❖ Maintenir une veille technologique dans le but de favoriser et de promouvoir l'utilisation d'équipements pouvant accroître la productivité.

## VALEURS

### **SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE**

Les clients sont au cœur des préoccupations du CGER. Celui-ci désire donc s'assurer de leur satisfaction en leur offrant des produits et des services de qualité à des taux concurrentiels.

### **RESPONSABILISATION DES EMPLOYÉS**

En tant que représentant de l'organisation, chaque employé doit comprendre et adhérer aux valeurs organisationnelles, lesquelles sont basées sur une gestion visant l'atteinte des résultats et le service à la clientèle. La performance de l'organisation passe par la responsabilisation des employés.

### **ESPRIT D'ENTREPRISE**

Les employés du CGER doivent contribuer à la croissance de l'organisation en entretenant un esprit d'entreprise. Ils doivent maintenir des relations efficaces avec la clientèle et les partenaires. En ce sens, le CGER encourage la créativité, l'ingéniosité et la participation de ses employés à l'amélioration des produits et services afin de permettre le rayonnement de l'organisation.

### **GESTION INTÈGRE**

Les activités de commercialisation du CGER sont guidées par des objectifs d'autofinancement et de saine gestion des biens de l'État.

## 2. CLIENTÈLE ET PRODUITS ET SERVICES

### CLIENTÈLE

La clientèle du CGER est composée de ministères, d'organismes publics, y compris ceux des réseaux de la santé et de l'éducation, ainsi que d'organismes municipaux. Il est à noter que les ministères et organismes font affaire avec le CGER sur une base volontaire, c'est-à-dire qu'ils ne sont soumis à aucune obligation.

### PRODUITS ET SERVICES

#### Location clés en main

Location d'une unité à long terme, à un taux mensuel qui comprend les frais inhérents à la possession et à l'utilisation de l'unité, à l'exception du carburant, soit la formation et la mise en service du véhicule, le service de dépannage, la gestion du programme d'entretien exigé par la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds (LPECVL), la garantie de fonctionnement, les services de génie-conseil, la fourniture de véhicules de courtoisie selon les modalités établies entre les parties, les coûts d'acquisition, les coûts d'immatriculation, l'entretien et la réparation, les frais reliés à l'identification standard gouvernementale.

#### Location saisonnière

Location à long terme, mais sur une base saisonnière, d'une unité à un taux mensuel qui comprend tous les frais inhérents à la possession et à l'utilisation de l'unité, à l'exception du carburant. En acquittant le taux mensuel, le client peut donc utiliser l'unité au cours de la saison requise, tandis que les coûts d'acquisition, d'immatriculation, d'entretien et de réparation de l'unité sont à la charge du CGER. Ce dernier assume également les frais reliés à l'identification visuelle de l'unité et met à la disposition du client un service de dépannage 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

#### Location partagée

Location à deux clients, sur une base partagée et à long terme, d'une unité à un taux mensuel qui comprend tous les frais inhérents à la possession et à l'utilisation de l'unité, à l'exception du carburant. Ce type de location est offert aux clients qui ont des besoins saisonniers complémentaires. Ainsi, l'utilisation est partagée par saison entre les deux clients. En acquittant le taux mensuel, les clients peuvent donc utiliser l'unité au cours de leur saison respective, tandis que les coûts d'acquisition, d'immatriculation, d'entretien et de réparation de l'unité sont à la charge du CGER. Ce dernier assume également les frais reliés à l'identification visuelle de l'unité et met à la disposition des clients un service de dépannage 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Le taux mensuel n'est payable qu'au cours de la saison d'utilisation.



### **Gestion clés en main**

Gestion à long terme, pour le compte du client, d'une unité qui appartient au client. Le taux mensuel payé par le client comprend tous les frais reliés à l'entretien de l'unité et à sa garantie de fonctionnement.

### **Analyse en gestion de parc d'équipement roulant**

Émission d'un diagnostic sur la gestion du parc d'équipement roulant d'un client qui porte sur six principaux axes, soit :

- ❖ la gestion des actifs;
- ❖ la gestion des carburants;
- ❖ la gestion des opérations;
- ❖ la gestion des pièces et des services;
- ❖ les systèmes d'information;
- ❖ l'administration générale du parc d'équipement roulant du client.

### **Formation et évaluation des conducteurs**

Formation et évaluation des conducteurs d'unités pour le compte du client afin de lui permettre d'accroître sa productivité, de réduire ses frais d'exploitation et ses coûts de carburant, de réduire le nombre de bris et d'accidents, de s'assurer de sa conformité avec la réglementation ou de transmettre de bonnes habitudes de conduite à ses conducteurs. Le CGER offre ainsi, entre autres, un cours sur la LPECVL, un cours pour les conducteurs de véhicules légers et de camions, un cours pour les opérateurs d'équipements lourds, un cours pour l'obtention d'une classe de permis de la SAAQ, ainsi qu'un cours sur l'arrimage et la réparation des charges.

### **Réparation et entretien d'unités à taux horaire**

Le CGER dispose de plus de 60 ateliers de mécanique reconnus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en vertu du programme d'entretien préventif, qui sont répartis sur tout le territoire de la province de Québec. Il offre à sa clientèle la possibilité de bénéficier des services de ses ateliers de mécanique à un taux horaire.

### **Services de génie-conseil**

Le CGER met à la disposition du client une équipe d'ingénieurs et de techniciens expérimentés et compétents pour lui permettre de déterminer ses besoins techniques en matière d'équipement et de véhicules spécialisés, selon la particularité de ses activités. Cette équipe peut également préparer les devis et les spécifications techniques d'achat d'une unité requise par les activités de sa clientèle, inspecter une unité pour s'assurer de sa conformité aux devis d'achat, fournir les services d'ingénierie pour modifier ou adapter un équipement existant.

### **Fourniture de carburant**

La clientèle, c'est-à-dire les ministères et les organismes publics, dont les budgets sont votés par l'Assemblée nationale, peut bénéficier du réseau de distribution interne de carburant du CGER (essence et diesel). Ce réseau de quelque 60 points de ravitaillement s'étend sur tout le territoire et est complètement automatisé.

### **3. SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE**

#### **DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE**

Le 1<sup>er</sup> avril 2001, le CGER s'est doté d'une déclaration de services à la clientèle. Mise à jour le 1<sup>er</sup> avril 2007, elle exprime sa volonté d'accorder la priorité à la qualité des produits et services qu'il offre en plaçant le client au cœur de ses préoccupations.

Cette déclaration confirme les principaux engagements du CGER envers sa clientèle. Ceux-ci sont le fruit d'une réflexion d'équipe et reflètent les besoins exprimés par les clients.

Avec cette déclaration, le CGER entend répondre aux attentes de sa clientèle et indiquer de quelle manière il compte y parvenir. Les engagements spécifiques de cette déclaration font l'objet d'une reddition de comptes dans le rapport annuel. Ils sont présentés à l'annexe 4 du présent document.

#### **POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES**

« Le 9 février 2000, le CGER a élaboré et adopté une politique et une procédure en ce qui a trait à la gestion des plaintes qui avait pour objectif l'amélioration de la qualité des produits et services offerts à sa clientèle. Dans un but d'amélioration continue des pratiques administratives, un nouveau document regroupant les deux sujets a été adopté par les membres du comité de gestion en novembre 2014.

La mission du CGER est d'assurer à ses clients la disponibilité des véhicules routiers et des équipements connexes requis pour l'ensemble de leurs opérations et, par conséquent, les maintenir en bon état de fonctionnement en tout temps de façon à permettre une utilisation optimale au meilleur coût possible. Dans cette optique, le désir d'offrir des services de qualité à notre clientèle n'est envisageable qu'avec la collaboration de tout le personnel à cet objectif commun.

Être à l'écoute de nos clients ne signifie pas seulement de traiter correctement les plaintes, mais aussi de se soucier de leur appréciation quant à nos produits et services. C'est d'ailleurs en ce sens que la gestion des plaintes démontre l'intérêt d'améliorer nos relations avec notre clientèle.

Cet outil de gestion contribue aux efforts consacrés à l'amélioration de nos façons de faire. En poursuivant cet objectif, nous pouvons témoigner de l'importance que nous accordons à offrir des services de qualité à notre clientèle. »<sup>1</sup>

La gestion des plaintes fait également l'objet d'une reddition de comptes dans le rapport annuel.

---

<sup>1</sup> Politique de gestion des plaintes – novembre 2014

## 4. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La planification stratégique est directement influencée par les principes de modernisation préconisés dans la Loi sur l'administration publique afin d'intégrer la gestion axée sur les résultats. Le CGER appuie le gouvernement du Québec dans ses efforts de retour à l'équilibre budgétaire. En effet, à chaque fois qu'il développe ses affaires par l'ajout de nouveaux clients, il permet à l'État de diminuer ses coûts.

### ORIENTATIONS, AXES D'INTERVENTION ET INDICATEURS

Les orientations stratégiques à moyen terme concordent avec les objectifs généraux de l'organisation. De ces orientations découlent les objectifs annuels présentés à la section 5.

#### **Orientation 1 : Poursuivre la qualité du service à la clientèle**

Le client est au centre de toutes les activités du Centre. La satisfaction de la clientèle est un facteur clé dans l'atteinte du succès. C'est pourquoi les efforts sont orientés vers l'élaboration d'une approche basée sur les besoins et sur la satisfaction de la clientèle.

##### **Axe d'intervention : Satisfaction de la clientèle**

Le CGER entend améliorer ses relations avec sa clientèle actuelle en augmentant le nombre d'interventions qu'il effectue auprès de celle-ci. Afin de compléter l'information recueillie au moyen du sondage sur la satisfaction de la clientèle, des tables de discussion sont organisées avec les clients pour discuter de différents sujets plus en détail. Ces actions permettront de mieux répondre aux besoins de sa clientèle et ainsi d'assurer sa fidélisation.

- **Indicateur** : pourcentage du taux de satisfaction de la clientèle (sondage mené tous les deux ans auprès de la clientèle)

#### **Orientation 2 : Devenir le gestionnaire de parc de véhicules des organismes publics**

Bien que, à l'heure actuelle, le ministère des Transports soit le plus important client quant au nombre d'équipements loués, le Centre vise à devenir le fournisseur choisi des organismes publics pour assurer la gestion de leur parc d'équipements. Cette vision implique donc d'aller chercher une part importante du marché auprès de ministères et d'organismes publics.

### **Axe d'intervention : Volume d'affaires**

Le CGER développe ses affaires dans un objectif de diminuer ses coûts unitaires.

Il entend établir sa notoriété en démontrant, entre autres choses, ses qualités de chef de file et son expertise dans le domaine de la gestion de l'équipement roulant.

- **Indicateur** : augmentation des revenus totaux du CGER, excluant ceux provenant du carburant<sup>2</sup>

### **Orientation 3 : Promouvoir l'action responsable de tous les employés pour qu'ils contribuent à la réussite du CGER**

Le CGER veille à maintenir et à accroître la mobilisation de son personnel, qui demeure sa plus grande richesse. Le succès de l'organisation repose sur la compréhension des employés et sur leur adhésion aux valeurs organisationnelles.

#### **Axe d'intervention : Mobilisation du personnel**

Le CGER compte 424 employés dont plus de 300 travaillent dans les ateliers de mécanique et sont répartis sur tout le territoire québécois. Cette régionalisation des effectifs constitue un défi pour la direction du CGER quant à la création d'un sentiment d'appartenance et au ralliement aux valeurs préconisées. Néanmoins, les moyens nécessaires sont mis en place dont un minimum de six rencontres annuelles auprès des employés ainsi que la tenue des comités de zone.

- **Indicateur** : taux de mobilisation du personnel (sondage mené tous les deux ans auprès du personnel)

#### **Axe d'intervention : Expertise et compétences du personnel**

En raison de l'évolution rapide des technologies dans l'industrie de l'automobile et de l'équipement lourd, le CGER entend augmenter la formation dans ce domaine, et ce, toujours dans le but de maintenir la qualité de son service à la clientèle. Un effort important sera consacré pour accroître la formation auprès du personnel en atelier.

Afin de maintenir la qualité du service dans tous les ateliers de mécanique, l'ensemble du personnel qui travaille auprès des clients recevra une formation continue en service à la clientèle. Le CGER continuera aussi à offrir une formation en gestion à l'ensemble de ses gestionnaires.

- **Indicateur** : pourcentage de la masse salariale consacré à la formation

---

<sup>2</sup> La cible de l'axe d'intervention « volume d'affaires » devra être ajustée en fonction du plafond d'ETC autorisés au Fonds de gestion de l'équipement roulant.

#### **Orientation 4 : Être un gestionnaire de parc reconnu pour son efficience et sa rentabilité**

Lors de sa création, le CGER avait comme point de départ d'équilibrer ses budgets de revenus et de dépenses, tout en offrant à ses clients des produits et des services de qualité à des tarifs concurrentiels. Ses deux principaux objectifs financiers sont donc la compétitivité de ses tarifs et l'autofinancement.

##### **Axe d'intervention : Compétitivité des tarifs de location**

Le CGER doit faire du balisage en ce qui a trait à sa tarification. Pour vérifier la compétitivité de ses tarifs, il compare ses taux de location pour les catégories de véhicules légers les plus représentatifs avec ceux du marché. Pour ce faire, il compare ses taux avec ceux des fournisseurs inscrits dans le répertoire *Location de véhicules automobiles, liste des fournisseurs*. Le Centre entend maintenir des tarifs inférieurs à ceux du marché.

- **Indicateur** : pourcentage d'écart entre les taux de location des équipements du CGER et ceux du marché selon le répertoire des loueurs (compilation des informations faite par le CSPQ)

##### **Axe d'intervention : Performance financière**

Le principal but recherché demeure toujours la rationalisation de l'ensemble des coûts des activités liées aux ateliers de mécanique et à la gestion du parc. L'autofinancement passe par l'efficience, l'efficacité et la performance des activités du CGER ainsi que par la satisfaction de la clientèle.

- **Indicateur** : pourcentage d'autofinancement

#### **Orientation 5 : Assurer une gestion efficace des ateliers de mécanique**

Le CGER doit assurer la gestion de 64 ateliers de mécanique et de fabrication afin d'offrir un service à la clientèle sur l'ensemble du territoire québécois. Pour assurer un service de qualité, il entend maintenir ou améliorer la performance des activités réalisées en atelier.

##### **Axe d'intervention : Performance opérationnelle**

Par cet axe d'intervention, le CGER entend mesurer le taux de productivité de l'ensemble de son personnel d'exploitation et obtenir un résultat identique ou supérieur à la norme reconnue dans ce secteur d'activité en Amérique du Nord. Selon le Fleet Maintenance Staffing Guide de la National Association of Fleet Administrators (NAFA), cette norme est de 80 %.

- **Indicateur** : pourcentage de productivité des ateliers de mécanique

### **Axe d'intervention : Contrôle des coûts d'exploitation**

Le CGER doit répartir ses coûts d'exploitation sur une base d'unités pondérées. Il entend maintenir l'augmentation de ses coûts à un niveau égal ou inférieur à celui du taux de variation des prix à la consommation.

- **Indicateur** : pourcentage d'écart entre le taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée et le taux de variation de l'indice des prix à la consommation

### **Axe d'intervention : Amélioration continue**

Dans le but de réduire ses coûts d'exploitation et d'améliorer la performance de ses processus opérationnels, le CGER désire adopter une démarche d'amélioration continue sous la forme de la méthode Kaizen. Le réaménagement de l'organisation du travail devrait permettre une amélioration de l'efficacité et de l'efficience concernant la livraison du service d'entretien et de réparation des véhicules.

- **Indicateur** : nombre d'ateliers de mécanique où la méthode Kaizen a été implantée

## **Orientation 6 : Maintenir une veille technologique**

Le CGER tient à maintenir une veille technologique en demeurant à la fine pointe de l'évolution des technologies liées au domaine de l'automobile et de la machinerie lourde. Pour ce faire, il désire poursuivre des projets pilotes faisant appel à de nouvelles technologies, favorisant ainsi l'intégration d'innovations dans son parc.

### **Axe d'intervention : Veille technologique**

Chaque année, le CGER compte expérimenter et formuler des recommandations pour au moins deux nouveaux équipements utilisant une technologie innovatrice dans son parc de véhicules.

- **Indicateur** : analyse et intégration, selon le cas, de deux innovations dans le domaine des véhicules favorisant le développement technologique ou améliorant la productivité.

### **Orientation 7 : Assurer la mise en place de mécanismes s'intégrant à la stratégie gouvernementale de développement durable**

Étant l'un des premiers organismes publics à être accrédité ISO 14001, le CGER valorise une saine gestion environnementale et propose un service à la clientèle sans cesse amélioré et axé sur le développement durable.

Il contribue à la priorité gouvernementale en matière d'électrification des transports par la Stratégie d'électrification des transports, volet de l'exemplarité de l'État où il s'est vu confier le mandat de la gestion de la flotte gouvernementale pour son volet électrique. Il exerce, notamment, un rôle de gestionnaire de parc de véhicules électriques, de rôle-conseil auprès des ministères et organismes et de support auprès des utilisateurs.

De même, le CGER s'engage à exceller en matière de respect de l'environnement ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires afin de réduire au minimum les effets négatifs de ses services et activités sur l'environnement.

#### **Axe d'intervention : Développement durable**

Le CGER est un joueur important pour l'électrification progressive et obligatoire du parc de véhicules légers des ministères et organismes publics du Québec, incluant le réseau de la santé et de l'éducation.

- **Indicateur** : nombre de véhicules électriques en service dans le parc gouvernemental

#### **Axe d'intervention : Veille environnementale**

Le CGER tient à maintenir une veille environnementale en recommandant l'implantation de nouvelles technologies ayant des effets directs sur la diminution de la consommation de carburant ou sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le CGER veut demeurer à la fine pointe de l'évolution des nouvelles technologies axées sur la préservation de l'environnement.

- **Indicateur** : analyse et intégration, selon le cas, de technologies ou de types d'équipement favorisant le développement environnemental



## 5. PLAN D'ACTION 2015-2016

Les objectifs annuels s'inscrivent dans les orientations stratégiques. La liste des indicateurs, des cibles et des méthodes de calcul pour 2015-2016 est présentée à l'annexe 3.

- Orientation 1 Poursuivre la qualité du service à la clientèle**
- Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle de 94 % (sondage mené auprès de la clientèle tous les deux ans, le prochain sera réalisé en 2016-2017)
- Orientation 2 Devenir le gestionnaire de parc de véhicules des organismes publics**
- Cible suspendue temporairement (le développement des affaires exigerait l'ajout direct de ressources humaines)
- Orientation 3 Promouvoir l'action responsable de tous les employés pour qu'ils contribuent à la réussite du CGER**
- Taux de mobilisation du personnel de 72 % (sondage mené auprès des employés tous les deux ans, le prochain sera réalisé en 2015-2016)
  - Consacrer 2,5 %<sup>3</sup> de la masse salariale à la formation de l'ensemble du personnel
- Orientation 4 Être un gestionnaire de parc reconnu pour son efficience et sa rentabilité**
- Maintenir les taux de location des équipements les plus représentatifs 30 % inférieurs à ceux du marché selon le répertoire des loueurs (compilation des informations faite par le CSPQ)
  - Autofinancer les activités du CGER à 100 %
- Orientation 5 Assurer une gestion efficace des ateliers de mécanique**
- Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique à 80 % semblable à la norme reconnue en Amérique du Nord
  - Obtenir un taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée<sup>4</sup> égal ou inférieur au taux de variation des prix à la consommation
  - Implanter la méthode Kaizen dans au moins cinq ateliers de mécanique
- Orientation 6 Maintenir une veille technologique**
- Analyser et intégrer, selon le cas, au moins deux innovations dans le domaine des véhicules favorisant le développement technologique ou améliorant la productivité

---

<sup>3</sup> La cible visée demeure à 2,5 % en tenant compte du taux imposé par le Conseil du trésor qui est de 1 %.

<sup>4</sup> Unité pondérée ajustée en fonction de la période appelée « unité active équivalent temps plein ».

**Orientation 7 Assurer la mise en place de mécanismes s'intégrant à la stratégie gouvernementale de développement durable**

- Nombre de véhicules électriques en service dans le parc gouvernemental
- Analyser et intégrer, selon le cas, quatre technologies ou de nouveaux équipements favorisant le développement environnemental

## **6. NIVEAU DE RESSOURCES ET MOYENS UTILISÉS**

En matière de ressources humaines, le CGER estime ses ressources humaines à 433 équivalents temps complet (ETC) au 31 mars 2015 et prévoit 411 ETC pour 2015-2016. Près de 60 % de son personnel est à statut régulier (permanent ou temporaire). Spécifiquement pour la catégorie d'emploi des ouvriers, 51 % présente un statut régulier (permanent ou temporaire).

En matière de ressources financières, le CGER dispose du Fonds de gestion de l'équipement roulant qui lui donne tous les outils nécessaires pour autofinancer ses activités en équilibrant ses revenus et ses dépenses. Au total, les besoins en ressources financières pour la prochaine année sont estimés à 45,8 M\$ en investissements et à 117,1 M\$ de revenus provenant du ministère des Transports, des organismes municipaux et des autres organismes publics.

## 7. FACTEURS DE CONTINGENCE

Certains facteurs peuvent influencer sur la planification stratégique du CGER de même que sur l'atteinte des résultats, notamment ceux ayant trait à la satisfaction de la clientèle et à l'autofinancement. Parmi ces facteurs, notons :

- ❖ le prix des loyers;
- ❖ les normes et politiques gouvernementales régissant l'acquisition de véhicules légers, la vente de biens, les délais de livraison et les coûts liés à la facturation;
- ❖ les mesures gouvernementales en ce qui a trait à la gestion des ressources humaines, le gel d'embauche, le respect du plafond d'ETC autorisés au Fonds de gestion de l'équipement roulant, l'organisation du travail et la dotation du personnel spécialisé ainsi que les ententes liées aux conventions collectives;
- ❖ la variation des taux d'intérêt;
- ❖ la limitation du recours aux allègements administratifs convenus dans l'entente de gestion;
- ❖ le taux de rétention du personnel technique.

## 8. SIGNATURE DE LA SOUS-MINISTRE DES TRANSPORTS

La sous-ministre des Transports approuve le présent plan d'action.

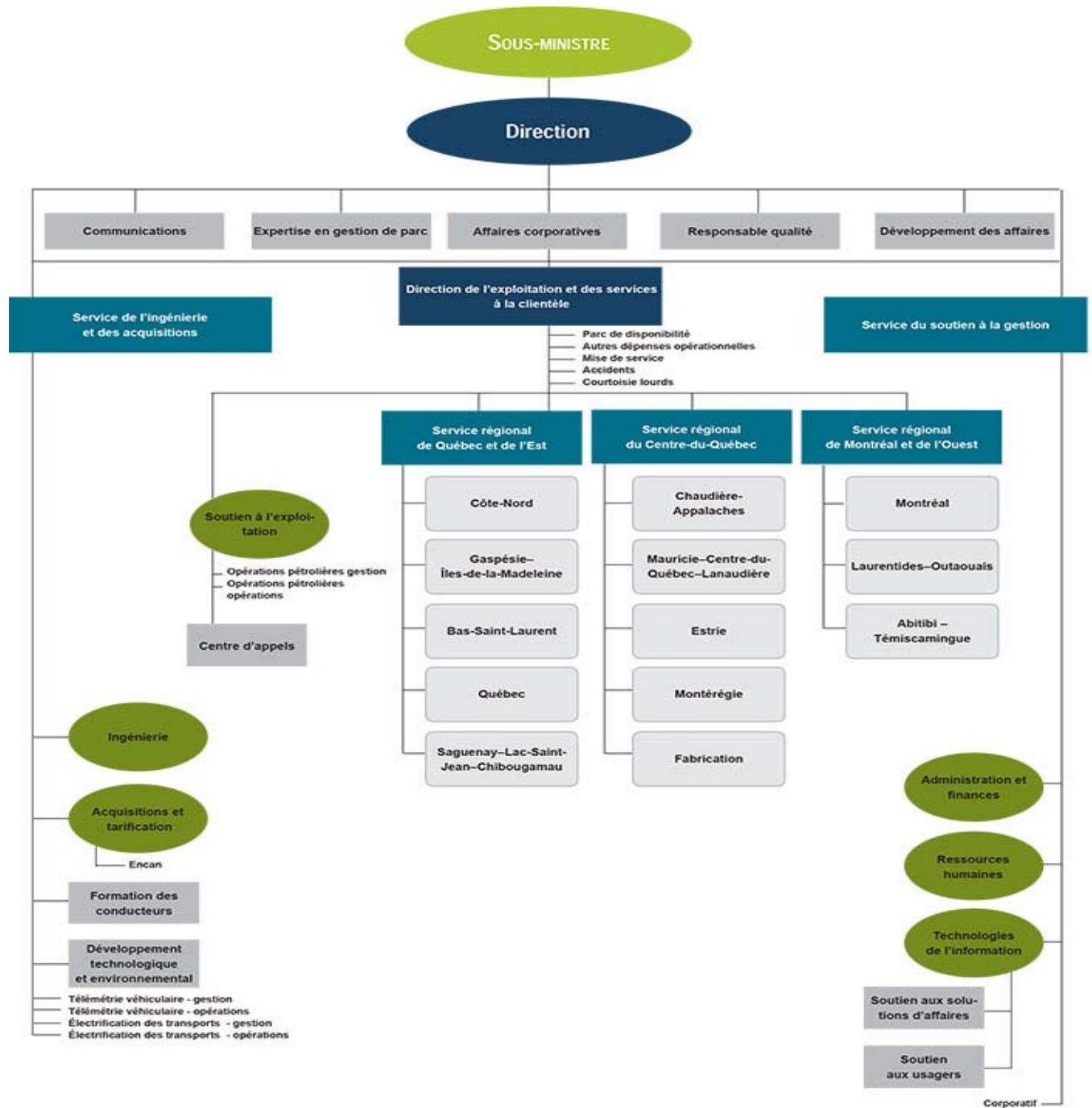


---

Dominique Savoie  
Sous-ministre des Transports

# ANNEXE 1

## ORGANIGRAMME DU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT



16 mars 2015

# ANNEXE 2

## LISTE DES ZONES ET DES ATELIERS DE MÉCANIQUE

### **Abitibi-Témiscamingue**

Atelier d'Amos  
Atelier de Val-d'Or  
Atelier de Ville-Marie  
Atelier de Macamic  
Atelier de Rouyn-Noranda

### **Bas-Saint-Laurent**

Atelier de Cabano  
Atelier de Mont-Joli  
Atelier de Saint-Georges-de-Cacouna  
Atelier de Saint-Pascal

### **Chaudière-Appalaches**

Atelier de Beauceville  
Atelier de Charny  
Atelier de Lac-Etchemin  
Atelier de Saint-Jean-Port-Joli  
Atelier de Saint-Michel-de-Bellechasse  
Atelier de Thetford Mines  
Atelier de Victoriaville

### **Côte-Nord**

Atelier d'Aguanish  
Atelier de Baie-Comeau  
Atelier de Havre-Saint-Pierre  
Atelier de Sept-Îles

### **Estrie**

Atelier de Cookshire  
Atelier de Foster  
Atelier de Lac-Mégantic  
Atelier de Richmond  
Atelier de Sherbrooke  
Atelier de Weedon

### **Fabrication**

Atelier de Fabrication de Trois-Rivières  
Atelier de Plessisville

### **Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

Atelier de Gaspé  
Atelier des Îles-de-la-Madeleine  
Atelier de Matane  
Atelier de New Carlisle  
Atelier de Sainte-Anne-des-Monts

### **Laurentides-Outaouais**

Atelier de Campbell's Bay  
Atelier de Gatineau  
Atelier de Lachute  
Atelier de Maniwaki  
Atelier de Mont-Laurier  
Atelier de Mont-Tremblant  
Atelier de Papineauville  
Atelier de Saint-Jérôme

### **Mauricie-Centre-du-Québec-Lanaudière**

Atelier de Berthierville  
Atelier de Drummondville  
Atelier de Joliette  
Atelier de Nicolet  
Atelier de Shawinigan  
Atelier de Trois-Rivières

### **Montréal**

Atelier d'Anjou  
Atelier de Laval  
Atelier de Turcot

### **Montérégie**

Atelier de Belœil  
Atelier de Boucherville  
Atelier de Mont-Saint-Hilaire  
Atelier de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Atelier de Saint-Hyacinthe  
Atelier de Salaberry-de-Valleyfield  
Atelier de Vaudreuil

### **Québec**

Atelier de Cap-Santé  
Atelier de La Malbaie  
Atelier de Québec

### **Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau**

Atelier d'Alma  
Atelier de Chibougamau  
Atelier de Chicoutimi  
Atelier de Roberval

## ANNEXE 3

### INDICATEURS DE PERFORMANCE ET CIBLES POUR 2015-2016

Thème	Objectif	Cible	Indicateur	Méthode de calcul et d'analyse des résultats	Source
Satisfaction de la clientèle	Maintenir la satisfaction de la clientèle	Aucune cible en 2015-2016	Pourcentage de clients satisfaits	Comparaison des données avec celles du sondage précédent	Sondage mené auprès de la clientèle du CGER
Volume d'affaires	Augmenter les revenus du CGER, sauf ceux provenant du carburant	0 \$	Augmentation des revenus totaux, excluant ceux provenant du carburant	Revenus de 2014-2015, sauf ceux provenant du carburant, moins les revenus de 2013-2014, sauf ceux provenant du carburant	États financiers du CGER
Mobilisation du personnel	Obtenir le taux de mobilisation du personnel	72 %	Taux de mobilisation du personnel	Comparaison des données avec celles du sondage précédent	Sondage mené auprès du personnel du CGER
Expertise et compétence du personnel	Consacrer un pourcentage de la masse salariale à la formation de l'ensemble du personnel	2,5 % <sup>5</sup>	Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	Montants investis en formation pour l'ensemble du personnel par rapport à la masse salariale du CGER	États financiers du CGER
Compétitivité des tarifs de location	Maintenir les taux de location des équipements les plus représentatifs inférieurs à ceux du marché	30 %	Pourcentage d'écart entre les taux de location des équipements du CGER et ceux du marché	Comparaison des taux de location du CGER avec ceux du marché	Répertoire <i>Location de véhicules automobiles, liste des fournisseurs</i>
Performance financière	Maintenir le niveau d'autofinancement	100 %	Pourcentage d'autofinancement	Rapport entre les revenus et les dépenses	États financiers du CGER
Performance opérationnelle	Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique semblable à la norme reconnue en Amérique du Nord	80 %	Pourcentage de productivité des ateliers de mécanique	Rapport entre le nombre d'heures exécutées et le nombre d'heures productives potentielles	Cumulatif des bons de travail des ateliers de mécanique du CGER
Contrôle des coûts d'exploitation	Obtenir un taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée <sup>6</sup> égal ou inférieur au taux de variation de l'indice des prix à la consommation (IPC)	≤ 0 %	Pourcentage d'écart entre le taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée <sup>7</sup> et le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (IPC)	Pourcentage d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée <sup>8</sup> moins le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (IPC)	Données provenant de Statistique Canada et des états financiers du CGER
Amélioration continue	Implanter la méthode Kaizen dans des ateliers de mécanique	5	Nombre d'ateliers de mécanique où la méthode Kaizen a été implantée	Nombre d'ateliers de mécanique où la méthode Kaizen a été implantée	Rapport de vérification de l'implantation de la méthode Kaizen
Veille technologique	Analyser et intégrer, selon le cas, au moins deux innovations dans le domaine des véhicules favorisant le développement technologique ou améliorant la productivité	2	Analyse et intégration, selon le cas, de deux innovations dans le domaine des véhicules favorisant le développement technologique ou améliorant la productivité	Nombre d'innovations dans le domaine des véhicules favorisant le développement technologique que le CGER a acquis ou améliorant la productivité	Preuve d'acquisition
Développement durable	Électrification progressive et obligatoire du parc de véhicules légers des ministères et organismes publics du Québec, incluant les réseaux de la santé et de l'éducation	100	Nombre de véhicules électriques en service dans le parc gouvernemental	Nombre de véhicules électriques en service dans le parc gouvernemental	Indicateurs de suivi – électrification des transports, volet exemplarité de l'État
Veille environnementale	Analyser et intégrer, selon le cas, de nouvelles technologies ou de nouveaux équipements favorisant le développement environnemental	4	Analyse et intégration, selon le cas, de technologies ou de types d'équipements favorisant le développement environnemental	Nombre d'équipements ou de technologies acquis par le CGER et présentant une valeur environnementale	Preuve d'acquisition

<sup>5</sup> La cible visée demeure à 2,5 % en tenant compte du taux imposé par le Conseil du trésor qui est de 1 %.

<sup>6</sup> Unité pondérée ajustée en fonction de la période d'utilisation appelée « unité active équivalent temps plein »

<sup>7</sup> Unité pondérée ajustée en fonction de la période d'utilisation appelée « unité active équivalent temps plein »

<sup>8</sup> Unité pondérée ajustée en fonction de la période d'utilisation appelée « unité active équivalent temps plein »



## ANNEXE 4

### ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES AU REGARD DE LA CLIENTÈLE POUR 2015-2016

Les engagements spécifiques présentés dans la Déclaration de service à la clientèle du CGER sont les suivants :

- ❖ Offrir au client un service de qualité dans tous les ateliers de mécanique. Pour ce faire, répondre au client de façon courtoise et entretenir ou réparer son véhicule dans les délais convenus.
- ❖ Fournir au client un véhicule conforme à ses besoins et au moment convenu avec lui.
- ❖ Fournir un service de dépannage, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour toute réparation ou tout remorquage concernant un véhicule ou un équipement loué au CGER, et ce, par l'entremise de la ligne 1 888 314-CGER.
- ❖ Retourner un appel dans un délai d'un jour ouvrable suivant la réception d'une plainte formulée verbalement. Envoyer un accusé de réception dans les 10 jours ouvrables dans le cas d'une plainte écrite. Dans les deux cas, indiquer le nom d'une personne-ressource et le délai prévu pour le traitement de la plainte.